

## SOCIÉTÉ

# Le bâtonnier Auteville revient sur ses 40 ans de carrière

A l'occasion de son quarantenaire, Me Raymond Auteville, ancien bâtonnier de l'Ordre des avocats à la cour d'appel de Fort-de-France, fondateur et président de l'Institut des droits de l'Homme de la Martinique, fait le bilan d'une carrière jalonnée de temps forts et de rencontres marquantes.

Jean-Michel Hauteville  
jm.hauteville@agmedias.fr

« Une carrière d'avocat, c'est beaucoup de travail, de rencontres, d'émotions, de sentiments, de réussites, et quelques échecs. La mienne ne fait pas exception ». C'est ainsi que le bâtonnier Raymond Auteville résume son parcours professionnel à l'occasion de son quarantenaire. Même si, en réalité, ce jalon symbolique dans la carrière d'un avocat a eu lieu, pour Me Auteville, l'an dernier, puisqu'il a prêté serment le 29 janvier 1981. La célébration de cet important anniversaire, traditionnellement observé par les membres de la profession, n'a pas pu avoir lieu l'an dernier, en raison des nombreuses restrictions sanitaires sur notre île en pleine pandémie de Covid-19. À bientôt 68 ans, celui qui fut bâtonnier de l'Ordre des avocats à la cour d'appel de Fort-de-France de 1998 à 2000 se rattrape donc en quelque sorte, un an après son quarantenaire, en accordant un entretien à France-Antilles.

## « Être vertical »

Après une enfance foyalaise, suivie de l'obtention de son baccalauréat à Paris, Raymond Auteville



Me Marcel Manville, le maître de stage de Me Raymond Auteville.

s'orienter vers des études de droit. Sa maîtrise et son précieux certificat d'aptitude à la profession d'avocat en poche, le jeune diplômé souhaite rentrer en Martinique pour exercer. Cependant, issu d'une modeste famille d'employés de commerce à Fort-de-France, le juriste ne dispose d'aucune relation dans le milieu des avocats de Martinique. Or, afin de prêter serment, tout diplômé devait, à cette époque-là, être recruté dans un cabinet pour y effectuer un stage, dont la durée était de trois ans. « N'étant ni précédé, ni recommandé, j'ai été confronté à la difficulté de trouver, en Martinique, un maître de stage », se remémore le bâtonnier Auteville. Après de nombreux courriers de candidature restés sans réponse, c'est finalement un ténor du barreau de Fort-de-France qui le reçoit, et pas des moindres, puisqu'il s'agit de Marcel Manville en personne.

Raymond Auteville reste marqué par sa première entrevue, à Paris, peu avant Noël 1980, avec le célèbre avocat militant de la cause anticolonialiste, ami de Frantz Fanon. « Je suis martiniquais avant d'être avocat, communiste et révolutionnaire. Je suis revenu en Martinique pour faire la révolution », lui dit Me Manville lors de cette première rencontre. Le jeune aspirant à la profession est décontenancé par cette affirmation. « D'une voix hésitante, je lui dis alors : "Maître, je crois qu'il y a un problème. Je suis martiniquais, je veux être avocat, mais je ne suis ni communiste, ni révolutionnaire" », poursuit le bâtonnier. Cette réponse sincère du diplômé plaît à son illustre aîné, qui l'engage sur-le-champ. « Il ne m'a demandé qu'une seule chose, c'est d'être vertical. Je n'aurais pas pu travailler avec Me Manville si j'étais une espèce de ver de terre rampant, ou un apôtre de la colonisation », explique Me Auteville. « L'enseignement de cette rencontre, c'est que l'avocat est avant

tout un homme courageux. Cela ne signifie pas être kamikaze », précise le bâtonnier. « En effet, le courage c'est, comme l'a pensé Marc Aurèle (*empereur romain du IIe siècle ap. J-C, ndr*), avoir la sérénité d'accepter les choses que l'on ne peut changer, le courage de changer celles que l'on peut, et avoir la sagesse de distinguer les premières des secondes. »

C'est durant ce stage de trois ans au cabinet de Me Marcel Manville – « une collaboration heureuse », selon le bâtonnier Auteville – que se noue l'amitié entre les deux avocats. « On est arrivé à une relation filiale très forte », dit-il. Celle-ci perdurera bien après la fin des trois années de stage du jeune avocat, jusqu'au décès de son illustre aîné, survenu brutalement, en décembre 1998, au palais de justice de Paris, alors qu'il s'apprêtait à plaider la cause des victimes algériennes des massacres racistes commis dans la capitale en octobre 1961. Au palais de justice de Fort-de-France, le jour de l'enterrement de Me Manville, c'est son ancien stagiaire, membre fondateur du Syndicat des Avocats de la Martinique (SYAMA), qui prononcera l'éloge funèbre du « doyen » qui l'avait « porté sur les fonts baptismaux de notre profession ».

## L'État condamné

Entre-temps, la carrière du protégé de Me Manville avait atteint son rythme de croisière. Avec un premier temps fort en 1998, lors de son élection par ses confrères en tant que bâtonnier de l'Ordre des avocats de Martinique, pour un mandat de deux ans. Puis, le 20 juillet 2000, le bâtonnier obtient « la condamnation de l'État français par la Cour européenne des droits de l'homme, à l'unanimité des juges », rappelle-t-il. Au terme de la célèbre affaire Adrien Caloc, que Me Auteville avait continuée seul après le décès de Me Manville, les juges de Strasbourg ont



Le bâtonnier Auteville a célébré son quarantenaire l'an dernier.

en effet condamné la France pour durée excessive de la procédure judiciaire, en vertu de l'article 6 de la Convention, qui garantit à tout justiciable un procès équitable dans un délai raisonnable. « À cette date, j'étais le premier Martiniquais à plaider devant la Cour européenne des droits de l'homme », s'enorgueillit le bâtonnier Auteville.

Quelques années plus tard, aux côtés de sa successeur, le bâtonnier Marie-Alice André-Jacoulet, il précise avoir « pris une part active dans la défense des victimes de la catastrophe aérienne du 16 août 2005 » et contribué à faire fixer la jurisprudence de la cour d'appel de Fort-de-France.

## Un militant des droits de l'homme

Au cours de sa carrière, Me Auteville a également plaidé en faveur de l'État, notamment dans le dossier du canal des Esclaves, qui traverse une soixantaine de propriétés privées dans le nord de la Martinique. Au bout d'un feuilleton judiciaire long de dix ans, qui s'est conclu par un arrêt de la cour de Cassation, en mai 2007, le bâtonnier obtint ainsi que ce site historique « soit déclaré la propriété commune, appartenant au do-

maine public de l'État ».

Néanmoins, sa carrière ne s'est pas déroulée uniquement dans les prétoires. Ainsi il a été membre du conseil de la Faculté de droit de la Martinique, avant de coordonner les conférences sur les libertés et les droits fondamentaux organisées, depuis 2004, par l'Institut d'études judiciaires de la Martinique. Puis, en 2008, le bâtonnier fonde l'Institut des droits de l'Homme de la Martinique, dont il assure encore la présidence. « Je suis un militant de la défense des droits de l'homme », souligne Me Auteville.

Après 41 ans de carrière, le bâtonnier Auteville n'envisage pas encore de partir à la retraite, mais, dit-il, « à ce stade de ma vie, je peux regarder par-dessus mon épaule ». Le bilan qui importe, souligne le sexagénaire, « est celui de mes actions, de mes réussites, de mes rencontres avec ceux qui m'ont témoigné fidélité, affection, considération, amour et respect ». Malgré quelques épisodes de « déloyauté » et de « trahison » sur lesquels Me Auteville préfère ne pas s'étendre, « objectivement, le solde est positif », conclut-il.

NDLR: Il n'y a aucun lien de parenté connu entre le bâtonnier Raymond Auteville et l'auteur de cet article.